



Communiqué de presse : Stop à la précarité dans la Fonction publique

Les mobilisations sur les retraites ont révélé toute l'importance des questions d'emploi et de salaire. Depuis le mois de juin 2010, est engagé à la demande des organisations syndicales un processus de négociation sur la situation des agents non-titulaires avec le secrétariat d'Etat à la Fonction Publique. Le travail engagé devrait déboucher sur des négociations au mois de janvier.

Pour une issue positive de ces négociations, les organisations syndicales appellent les personnels à se mobiliser et à exprimer leurs attentes sur la base d'une plate forme revendicative commune.

La CGT, la FSU et Solidaires organisent le 9 décembre 2010 à Paris une journée d'action pour soutenir les revendications défendues. Cette mobilisation se prolongera par une seconde journée d'action plus large qui aura lieu autour du 20 janvier à Paris et dans les départements en lien avec les organisations départementales.

Les organisations Solidaires Var et FSU Var souhaitent rappeler la situation dans notre département :

Au niveau de l'éducation nationale, **454 contrats aidés disparaissent dans le 83 sur un total de plus de 900**. Des centaines de non-titulaires enseignent dans le second degré et sont affectés sur des contrats de 10 mois au lieu de 12 mois, avec un recours massif à la vacation, un manque de transparence des affectations, et des indemnités d'allocation chômage toujours non-perçues... Ces enseignant-es précaires étaient (chiffres du rectorat après la rentrée de septembre) **350 dans le département du Var**

A Pôle emploi, les 1.800 suppressions de postes prévues en 2011, sur les 49.000 que compte Pôle emploi, se traduisent par la non reconduction de 1.500 CDD et 300 CDI en moins. Le poids des non-titulaires augmentent toujours et ils sont particulièrement touchés par les restrictions budgétaires. Dans le Var, on compte **76 précaires sur un total de 636 agents varois**.

Nous souhaitons :

- Un plan de titularisation pour tous les agents qui satisfont des besoins permanents.
- Un meilleur transfert des droits et une meilleure reprise de l'ancienneté au moment de la titularisation.
- La limitation drastique des dispositions permettant le recours aux agents non-titulaires par un encadrement strict et précis des conditions de recrutement pour les emplois saisonniers ou occasionnels, ou lorsqu'il n'existe pas encore de corps de fonctionnaires, et création de tous les emplois de titulaires nécessaires.
- L'abrogation des articles législatifs autorisant le recrutement par les agences d'intérim.

- Le rejet du « contrat d'opération » qui ne serait plus basé sur la durée de la relation de travail, mais sur la réalisation de l'objet du contrat.
- La mise en place de tous les moyens de contrôle pour les représentants syndicaux.
Amélioration des conditions d'emploi, de salaire et des droits sociaux des agents non-titulaires.
- De réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés.